# Rapport économique annuel 1997. Croissance, emploi et convergence sur la voie de l'UEM.

1997/2029(COS) - 04/12/1996 - Document annexé à la procédure

Dans son rapport final sur les effets mutuellement bénéfiques d'une coordination renforcée des politiques économiques et structurelles, la Commission fait le bilan de l'évolution de l'emploi dans l'Union en termes de création et de destruction d'emplois. Il ressort de cet historique que les Etats membres ont enregistré un gain de 8 millions d'emplois au cours des 20 dernières années tandis que la population en âge de travailler a augmenté de 28 millions de personnes. Cette évolution s'est traduite à la fois par une hausse du taux de chômage et par une baisse du taux d'emploi. Avec 25 millions de nouveaux emplois, c'est le secteur des services qui enregistre la plus belle progression en terme de création d'emploi mais cette progression n'a pas empêché une perte nette de 8 millions d'emplois au total, au cours des 3 grandes périodes de récession (1975, 1981-83, 1992-1994), touchant prioritairement l'industrie manufacturière. L'absence de dynamisme du marché n'a pas permis aux Etats membres de compenser ces pertes par la création de nouveaux emplois pendant les phases de croissance, notamment à cause de politiques macro-économiques instables. La rapport présente ensuite les statistiques économiques afin de permettre d'étudier l'impact de la croissance sur l'emploi. De façon générale, les données mettent en évidence l'importance du marché unique qui, grâce à l'intensification des échanges et de la concurrence, a contribué à une augmentation du PIB de 1,5% et créé 900.000 emplois. Le rapport souligne également que les facteurs intérieurs, tels que consommation et investissement, représentent 92% du PIB de l'Union et la demande extérieure 8%. L'importance de ces facteurs explique pourquoi les solutions défensives classiques des marchés de la Communauté n'ont pas contribué à assurer une croissance durable de l'emploi. Cette croissance insuffisante de la production et de l'emploi s'est traduite par la faiblesse de l'investissement dans les nouvelles capacités, la part de l'investissement dans le PIB étant passé de 24% en 1970 à 19% en 1996. A cet égard, le rapport souligne l'importance de l'accroissement de l'investissement pour maintenir à l'avenir des taux de croissance supérieurs. Enfin, le raport donne un aperçu du potentiel d'accroissement de la population active. Le taux d'emploi moyen de l'Union est d'environ 60%, ce qui est peu en comparaison de celui des Etats-Unis ou certains Etats membres plus performants (+ de 70%). Le taux actuel reflète une performance insuffisante mais indique aussi un double potentiel de main-d'oeuvre constitué non seulement par les 18 millions de chômeurs, mais aussi par la réserve de main-d'oeuvre supplémentaire (environ 9 millions de personnes) qui pourrait et devrait entrer en activité si des emplois étaient disponibles. Dans les 10 ans à venir, l'évolution démographique conduira à une augmentation de la population active de 3 millions de personnes, mais aussi à des changements fondamentaux dans la pyramide des âges avec une perte de 9 millions d'individus dans la génération âgée et expérimentée. La main-d'oeuvre existante et potentielle autorise une croissance économique forte à condition de mener des politiques adéquates au niveau macro-économique et du marché du travail et en exploitant pleinement le potentiel du marché unique. Selon, ce rapport, ces faits confirment les grandes orientations de politique économique et les conclusions pour l'action définies dans le rapport sur l'emploi à l'intention du Conseil européen de Dublin ("L'emploi et la croissance en Europe - la voie à suivre") qui soulignent l'importance d'une approche intégrée dans laquelle des politiques macro-économiques et structurelles coordonnées produisent des effets mutuellement bénéfiques et favorisent le dynamisme de l'économie. Le rapport relève notamment que les progrès réalisés dans les politiques macro-économiques crèeront les conditions permettant de s'engager dans une période de croissance économique durable, forte et non inflationniste. Il souligne également l'importance d'une modernisation plus poussée des marchés des biens et des services et d'un développement résolu des politiques sur le marché du travail. Il met l'accent sur le besoin d'une politique de valorisation des ressources humaines afin de répondre aux exigences de qualifications du monde du travail actuel, imposé par les nouvelles technologies de l'information. Le rapport précise enfin que les déterminants et les facteurs de la croissance et de l'emploi seront analysés dans le rapport économique annuel de la

Commission (COM (97)27, COS0529) et le rapport Emploi en Europe (COM (97)485, COS0472). Cette analyse formera la base des grandes orientations de politique économique et du rapport conjoint sur l'emploi à l'intention du Conseil.